Région d'épandage de Carrières-Triel :

Historique :

En 1889 est promulguée la **loi en faveur de la généralisation de l'épandage agricole**. Elle permet l'installation de champs d'épandage dans la région de Carrières-Triel à partir de 1899. L'eau d'égout est alors acheminée jusqu'à la presqu'île de Carrières-Triel au moyen des branches de Chanteloup et de Triel.

En 1902, la surface des terres irriguées dans la région de Carrières-Triel atteint 800 hectares. La ville de Paris est propriétaire de 85 hectares, tandis que les 715 hectares restants appartiennent à des propriétaires privés. Les terres appartenant à ville de Paris correspondent à la **ferme des Grésillons** et sont louées à des exploitants devant respecter des volumes d'irrigation minimum imposés par les services d'assainissement. Les terres appartenant à des propriétaires privés sont dites en « irrigation libre », c'est-à-dire que les cultivateurs utilisent les eaux d'égout en fonction des besoins de leurs cultures.

Au début du XXe siècle, la production agricole dans la région de Carrières-triel se répartie entre culture céréalière, maraîchère et de pommes de terre.

En 1906, la région de Méry-Pierrelaye permet l'épuration de 40 millions mètres cube d'eaux d'égout. L'irrigation des champs est permise par 666 bouches, et l'évacuation des eaux épurées vers la Seine est assurée par un réseau de drainage de 19 kilomètres. Une vingtaine de cantonniers sont chargés de l'entretien de l'ensemble de ces infrastructures.

Champs d'épandage et travaux de construction d'installations d'expérimentation d'épuration biologique à Carrières-Triel, 1911

À partir de 1912, la région de Carrières-Triel accueille un espace d'expérimentation de l'épuration biologique pouvant traiter 10 000 m^3 d'eaux usées par jour.

La surface d'épandage dans la région de Carrières-Triel diminue dans la seconde moitié du XXe siècle. Les surfaces agricoles se réduisent alors au profit de l'urbanisation des banlieues. Une partie des eaux usées est également traitée par épuration biologique dans l'usine d'Achères mise en service en 1940. Les épandages prennent définitivement fin à leur interdiction en 2001.

Repères chronologiques :

- **1869 :** Début des épandages dans la plaine de Gennevilliers
- **1889 :** Loi sur la généralisation de l'épandage agricole
- **1899 :** Début des épandages dans la région de Carrières-Triel
- **1902 :** La surface d'épandage dans la région de Carrières-Triel atteint son maximum avec 800 hectares
- **1912 :** Installation d'une unité d'expérimentation d'épuration biologique à Triel
- **1940 :** Mise en service de l'usine d'épuration d'Achères
- **2001 :** Interdiction des épandages en région parisienne

Fiches complémentaires :

Retrouvez également en PDF sur les sites des archives du SIAAP, une fiche sur la pratique de l'épandage agricole et des fiches spécifiques sur les régions d'épandage de Gennevilliers, Achères et Méry-Pierrelaye.

Fonds associés :

- **6FH** - Service de l'Assainissement de la Seine, bilan annuel d'activité, description des usines, des travaux exécutés, des études et des projets (1893-2020).
- **11FH -** Epandage. Régions de Gennevilliers, de Méry-Pierrelaye, de Carrières-Triel